

DÉPARTEMENT
ALLIER
ARRONDISSEMENT
MONTLUÇON
COMMUNE
LA PETITE MARCHE

**CONSEIL MUNICIPAL /
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU LUNDI 15 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHE dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Imbert Didier, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 9

Présents : DEVEAUX Olivier, IMBERT Didier, LAMERRE Hervé, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, NORRE Bernadette, RODRIGUES-DO CARMO Eric, TRIPIER Roger, DUCHIER Laurent

Secrétaire de séance : RODRIGUES-DO CARMO Eric

Date de convocation : 05 septembre 2022

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

- Changement d'opérateur téléphonique :

Sur les quatre contrats téléphoniques de la commune (Mairie, école, salle polyvalente, poste) deux ne correspondent plus à nos besoins. Aussi, le maire a décidé de revoir ces contrats. Il informe le conseil que la mairie et l'école bénéficieront désormais de « l'option fibre optique ». Ces nouveaux abonnements auront un coût légèrement plus élevé mais offriront des avantages non négligeables.

Mairie : 63,60 €/ mois au lieu de 57 €

Ecole : 57,60 € / mois au lieu de 50,60

Le maire informe le Conseil Municipal que ces contrats prendront effet le 26 septembre 2022.

- DECISION MODIFICATIVE SECTION INVESTISSEMENT :

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à des décisions modificatives concernant le budget d'investissement pour l'exercice en cours. Ces modifications font suite à des dépenses imprévues (Remplacement chaudière gaz d'un logement locatif – Refus de subvention DETR concernant le projet de cinéarium).

Le maire présente au conseil le budget d'investissement modifié suivant :

SYNTHESE INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
140 Numérotation des rues			
Frais d'étude :		DETR	2 838,50
Facture La poste	2 214,00	REGION	3 300,50
Autres immobilisations :			
Facture Enseigne 03	6 571,20		

Facture enseigne 03	155,52		
Facture MIC SIG	629,54		
Facture MIC SIG	851,63		
143 Remplacement matériel informatique	00,00	Solidarité départementale	533,50
145 Cuisinière cantine Mobilier : Facture TSD	1 518,00	Solidarité départementale	532,50
146 Cinérarium	0,00		0,00
147 Voirie Montignat Réseaux de voirie : Devis COLLINET	8 599,20	Solidarité départementale	3 583,00
148 Voirie blanchard Callimaud Réseaux de voirie : Devis COLLINET	9 784,00	Solidarité départementale	4 076,70
149 Jouis cloches	0,00		0,00
150 Chaudière logement Romastin	4 232,52	Solidarité départementale	1 923,87
151 Mobilier – remplacement congélateur	449,00		
Emprunts en euro	11 895,44		
Dépôts et cautionnements	528,67		
		Excédant d'investissement	14 320,96
		Virement section de fonctionnement	17 843,11
Dépenses Imprévues	1 523,92		
TOTAL	48 952,64		48 952,64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du maire relative à la modification budgétaire présentée.

- DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2020 :

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à certaines régularisations concernant des imputations budgétaires de l'exercice 2020. Ces modifications sont nécessaires en raison d'erreurs d'imputations concernant les intérêts d'emprunts.

Il convient donc d'annuler les écritures comptables passées lors de l'exercice concerné et d'imputer les sommes sur les comptes concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la régularisation comptable présentée.

- DESIGNATION D'UN AGENT DE PREVENTION :

Le maire informe le conseil municipal de l'obligation qui nous est faite de désigner un agent de prévention. Nelly GARACHON, secrétaire de mairie est volontaire pour ce poste.

-DESIGNATION D'UN REFERENT LOCAL AMBROISIE_:

Le maire expose au conseil l'obligation de désigner un référent local ambroisie. Eric RODRIGUES DO CARMO est volontaire pour cette fonction.

-QUESTION DIVERSES:

Cloches de l'église !:

- La société Heur'tech est intervenue ce jour et a modifié les paramètres de sonnerie des cloches. Les heures ne seront sonnées qu'une seule fois et il n'y aura pas de sonnerie entre 20H00 et 7H00.

La séance est levée à 21H45.

Fait à La Petite Marche le 15 septembre 2022

Didier IMBERT
Maire de La Petite Marche

